



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 30 janvier 2023

Président : Monsieur REBSAMEN
Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 24 janvier 2023

Nombre de membres du Conseil municipal : 59 Nombre de présents participant au vote : 53
Nombre de membres en exercice : 59 Nombre de procurations : 6

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Ludmila MONTEIRO
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Océane CHARRET- GODARD	Madame Laurence GERBET
Monsieur François DESEILLE	Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Christine MARTIN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Céline RENAUD
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Bruno DAVID
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Claire TOMASELLI	Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Madame Catherine HERVIEU
Madame Dominique MARTIN- GENDRE	Monsieur Jean-François COURGEY	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoud BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Marien LOVICHI	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Madame Elizabeth REVEL
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Philippe THIRION
Monsieur Joël MEKHANTAR	Monsieur Philippe LEMANCEAU	

Membres absents :

Monsieur Franck LEHENOFF pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Madame Christine MARTIN
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Mélanie BALSON pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Monsieur Olivier MULLER pouvoir à Madame Stéphanie MODDE

OBJET : FINANCES

Organismes divers - Attributions de subventions - Année 2023

Diverses demandes de subventions sont parvenues à la Ville de Dijon, au titre de l'année 2023.

Toutes ont été examinées par vos différentes commissions.

Sont soumises à votre décision les attributions présentées dans les tableaux annexés au rapport.

Par ailleurs, il est nécessaire d'opérer les ajustements ci-dessous :

1) Lors de sa séance du 5 décembre 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 18 000 € à l'association RISK pour l'organisation d'une exposition De l'An Fert au concert de rentrée, 30 ans de musiques électroniques à Dijon.

L'association RISK a sollicité la Ville afin que l'objet de la subvention précitée puisse être modifié.

Il vous est donc proposé de transformer l'objet de la subvention comme suit : "Subvention pour l'organisation d'une exposition autour des musiques électroniques au cours de l'année 2024".

2) Lors de sa séance du 27 juin 2022, le Conseil Municipal a accordé une subvention d'un montant de 1 900 € à l'association Kelle Fabrik pour l'acquisition de divers matériels, dont une brodeuse numérique, destinés à la mise en place d'un atelier de broderie numérique.

Par courriel en date du 16 novembre 2022, l'association Kelle Fabrik a sollicité la Ville pour savoir si elle pouvait disposer de l'aide financière précitée pour l'achat de machines à coudre ainsi que d'une centrale vapeur pour doter l'atelier Couture de matériel performant.

Au vu de ce qui précède, il vous est proposé de transformer l'objet de la subvention comme suit : "Subvention pour l'acquisition de machines à coudre et d'une centrale vapeur".

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

1 - **d'accorder** les subventions et d'approuver leurs modalités de versement telles que proposées dans les tableaux annexés au présent rapport ;

2 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer les conventions de financement, en application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et de son décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 ;

3 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, en cas d'excédent dégagé par l'association sur l'action réalisée, à diminuer le versement du solde de la subvention à hauteur de cet excédent ;

4 - **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Risk lors du Conseil Municipal du 5 décembre 2022 comme suit : « Subvention pour l'organisation d'une exposition autour des musiques électroniques au cours de l'année 2024 »,

5 - **de modifier** l'objet de la subvention accordée à l'association Kelle Fabrik lors du Conseil Municipal du 27 juin 2022 comme suit : « Subvention pour l'acquisition de machines à coudre et d'une centrale vapeur »,

6 - **d'autoriser** Monsieur le Maire, ou par délégation les adjoints concernés, à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN POUR : 53
 CONTRE : 0

ABSTENTION : 3
NE SE PRONONCE PAS : 3

DONT 6 PROCURATION(S)

La secrétaire,
Madame MONTEIRO

Le Maire,
Monsieur REBSAMEN